

Le Président du Conseil Intercommunal ouvre la séance à 20h25 et souhaite une cordiale bienvenue à tous les délégués ainsi qu'à la presse.

Trois communes sont absentes, Mézières, Les Tavernes et Ferlens.

Le Président rappelle qu'il n'y a qu'une seule personne par commune qui a le droit de vote pendant la séance.

**L'ordre du jour qui sera suivi tel quel :**

1. Ouverture
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2004
4. Préavis n°1/2004 sur les comptes 2003
5. Rapport de la commission de gestion
6. Adoption des comptes et rapport
7. Communications du Comité de Direction
8. Divers et propositions individuelles.

**2. Assermentation**

Aucune assermentation.

**3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2004 :**

**M. Thonney** nous informe qu'il manque le paragraphe avec ses questions, à savoir sa demande de renseignements concernant les déchets. Le PV de la séance du 11 février 2004 est ensuite accepté.

**4. Préavis n°1/2004 sur les comptes 2003**

**M. Modoux** nous présente le nouveau plan comptable, identique à celui des communes. Les comptes 2002 ne sont pas présentés sur le même document puisqu'il y a eu changement de programme informatique.

## 5. Rapport de la commission de gestion

**M. Stettler** lit le rapport de la commission de gestion. La parole n'est ensuite pas demandée.

## 6. Adoption des comptes et rapport

Les comptes sont acceptés à l'unanimité tel que présentés.

## 7. Communications du comité de Direction

**M. Serex** prend acte de la résolution de la séance du 28 juin 2004 et le comité présentera un préavis.

**M. Serex** nous informe que sur le site internet de l'ARO ([www.region-oron.ch](http://www.region-oron.ch)), nous pouvons consulter les statuts, règlements, décisions, etc...

## 8. Divers et propositions individuelles

**Le Président** remercie le comité de Direction ainsi que les gens qui travaillent pour l'ARO en ces temps difficiles. Aucune remarque n'a été formée sur le préavis des comptes et nous remettons en question l'avenir de l'ARO... Il faut vraiment bien réfléchir à tout ça. Nous pouvons mettre certaines choses en cause mais pensons au travail fourni...

**M. Thonney** lit la lettre de la SESA que les communes et la préfecture ont reçu en décembre 2003 concernant les déchets. Suite à cette lettre, il est difficile de comprendre l'augmentation de 40 à 50 centimes de l'ARO.

**M. Dapples** répond qu'effectivement, au moment de la décision, la lettre ne leur était pas encore parvenue. Il faut également penser que le canton diminue ses subventions. Concernant le papier, divers contacts ont été pris. Pour le moment, c'est à Moudon, mais les conditions seront moins bonnes.

**M. Heusch** nous informe qu'il a été engagé dans le groupe de travail concernant l'avenir de l'ARO.

**Le Président** rappelle que l'ARO sera encore là en 2005, mais qu'ensuite, nous ne savons pas. Un budget sera présenté à la prochaine séance (30 septembre 2004). Il faudra faire des élections pour le nouveau comité et présenter un préavis sur la résolution déposée le 28 juin. Les communes démissionnaires pourront voter mais ne pourront pas être élus.

**M. Serex** demande que les communes qui changeraient d'avis et qui ne quitteraient plus l'ARO nous informent le plus rapidement possible, afin de pouvoir établir un budget correct.

**M. Thonney** rappelle que même si les Municipalités pensent rester à l'ARO, les Conseils communaux eux prendront la décision finale. Alors tant mieux si il y a 19 communes dans l'ARO mais prévoir le budget pour 16, afin d'éviter des surprises.

**M. Burri** pense que c'est impossible de rendre une réponse avant le mois de septembre, convoquer un conseil communal pendant les vacances n'est pas possible.

**Le Président** nous informe que de toute façon, le budget ne sera pas plus élevé que l'année précédente, voir grandement inférieur.

**Mme Richard** répond que c'est bien mais que le nombre de communes à l'ARO aura tout de même un effet sur les cotisations.

**M. Serex** pense que l'ARO à 16 communes, ça ira mais à moins, ça sera vraiment très difficile.

**Le Président** ajoute qu'en plus les communes démissionnaires ne veulent pas payer les actions SATOM.

**M. Thonney** demande des informations à ce sujet.

**M. Serex** répond que, selon les statuts de l'ARO, ces actions sont dues. Les Communes doivent les payer en quittant l'ARO.

**M. Ducret** précise que l'assemblée générale a voté l'achat de ces actions par l'ARO, donc si des Communes quittent elles les doivent. Si l'ARO venait à se dissoudre, l'assemblée générale déciderait comment traiter ces actions.

**Le Président** pense qu'il y a un problème de fonctionnement. Aucune contestation lors des votations et ensuite, plus rien ne va.

**M. Serex** rappelle que c'est le canton qui a décidé des répartitions, les statuts ont ensuite été appliqués. Les Communes qui refusent de payer mettent en péril les finances de l'ARO.

**Le Président** se dit écoeuré de la remise en cause des décisions. Le comité ne fait qu'appliquer le règlement en demandant que les communes payent.

**M. Ducret** espérait que tout ceci avait été compris au moment de l'achat. Une réunion peut être organisée mais cela ne changera rien. Il n'y a apparemment pas d'avenir réel de l'ARO. Ces actions devront être réparties mais pas par le comité de l'ARO, par la SATOM.

**M. Dapples** rappelle qu'il n'y a pas plusieurs actions mais une, au nom de l'ARO.

**Mme Hegi** explique que la SATOM ne tient pas à avoir 21 actionnaires différents en face de lui.

**M. Brugger** demande alors que l'ARO fasse elle des documents à son nom qui fassent office d'actions.

**Le Président** demande si lorsqu'un habitant quitte une commune il part avec un bout de celle-ci?... Il demande ensuite que Mme Richard prenne sa fonction de Vice-présidente, afin qu'il puisse parler en tant que délégué de commune.

**M. Bardet** se dit vraiment déçu. On se bat pour tout projet commun. Alors on va au bout des choses et on arrête l'ARO. Il est désolé pour les employés de l'ARO, mais apparemment cela va être la seule solution. Il est vraiment heureux de ne pas être à la place des membres du comité. On s'étripe pour la division de Fr. 40'000. — alors qu'il y aurait vraiment d'autres choses à faire. Si il n'avait pas été Président, il aurait quitté cette salle.

**M. Wist** pense qu'il y a un grand manque de dialogue, qu'il faut aussi mettre de l'eau dans son vin.

**M. Burri** trouve qu'il y a des mesures d'urgence à prendre. On dit qu'on ne peut pas faire des séances de Conseil pendant les vacances alors que nous sommes entrain de parler de l'avenir de l'ARO, ce n'est vraiment pas normal.

**M. Serex** trouve que le comité est sans arrêt remis en cause pour des choses qu'il applique et non qu'il décide. Le Comité a démissionné, c'est preuve qu'il se pose des questions. L'ARO ne peut pas continuer comme ça. Il faut agir.

**La Vice-Présidente** demande que tout le monde s'exprime, il faut du dialogue pour arranger les choses.

**M. Dind** nous informe qu'un municipal de leur commune va se présenter au groupe de travail.

La parole n'étant plus demandée, **La Vice-Présidente** clôt la séance à 21h.40.

Oron-la-Ville, le 27 août 2004, pour le Conseil Intercommunal :

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Bardet

Christel Dorthe